

Politique publique relative à la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) et au respect des Droits de l'Homme

Mars 2025 – v 1.0.

1. Préambule

Depuis 2012, la société C.K. S.A. (ci-après désignée « CK », « notre société » ou « nous ») se distingue par son engagement constant en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), comme en témoigne le renouvellement du label ESR (Entreprise Socialement Responsable) pour la troisième fois consécutive en 2024. Nous avons également obtenu le label « Responsibility Europe », une distinction qui renforce notre position en tant qu'acteur engagé et responsable sur la scène européenne.

Le 20 septembre 2023, CK a franchi une étape supplémentaire en adhérant au Pacte National Entreprises et Droits de l'Homme. Par cet engagement, nous affirmons notre détermination à respecter, protéger et promouvoir les Droits de l'Homme dans l'ensemble de nos activités et de nos relations professionnelles.

Ces engagements illustrent notre ambition d'être un modèle en matière de responsabilité sociétale et de contribuer activement à un avenir plus équitable et durable.

2. Nos référentiels

Nos actions relatives à la RSE et aux Droits de l'Homme reposent notamment sur les référentiels suivants :

- ✓ La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme

Fondement des droits fondamentaux et de la dignité humaine, cette déclaration constitue le socle essentiel de nos engagements en matière de respect des Droits de l'Homme.

- ✓ Les Principes Directeurs des Nations Unies relatifs aux Entreprises et aux Droits de l'Homme

Ces principes définissent la responsabilité des entreprises dans le respect des Droits de l'Homme, en mettant l'accent sur la prévention et la réparation des impacts négatifs liés à leurs activités.

- ✓ La Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) sur les principes et droits fondamentaux au travail

Cette déclaration garantit des conditions de travail justes, équitables et respectueuses des droits des travailleurs à travers le monde.

- ✓ Le Guide ESR

Le Guide ESR constitue une synthèse des principales normes internationales en matière de RSE. Il vise à offrir une approche pédagogique et structurée des thématiques essentielles de la RSE au Luxembourg, facilitant ainsi leur mise en œuvre.

3. Nos objectifs

Nous affirmons notre volonté de bâtir une relation responsable et durable avec nos parties prenantes (ci-après désigné « nos partenaires ») en contribuant activement à la promotion et au respect des Droits de l'Homme tout au long de notre chaîne de valeur.

4. Notre Comité RSE & Droits de l'Homme

Notre Comité RSE & Droits de l'Homme pilote et coordonne les initiatives liées à la RSE et au respect des Droits de l'Homme chez CK.

5. Gestion des risques relatifs de la RSE & aux Droits de l'Homme

Nous mettons en œuvre un processus continu de gestion des risques en matière de RSE et de respect des Droits de l'Homme, visant à identifier, prévenir et atténuer les impacts négatifs potentiels liés à nos activités. Conscients des défis spécifiques inhérents aux contextes où les cadres juridiques locaux sont insuffisants, voire inexistant, nous nous engageons à aligner nos pratiques sur les standards internationaux en matière de RSE et des Droits de l'Homme.

6. Engager nos partenaires

Nous nous engageons à assurer une communication transparente et accessible sur nos initiatives et nos avancées en matière de RSE et de respect des Droits de l'Homme. Afin d'assurer une diffusion efficace, nous mobilisons divers canaux de diffusion, comme notamment notre magazine « CK MAG » ainsi que nos plateformes de réseaux sociaux, telles que LinkedIn. Ces actions ont pour objectif d'informer nos partenaires en les sensibilisant aux enjeux liés à la RSE et au respect des Droits de l'Homme. Ces actions ont pour objectif d'informer nos partenaires en les sensibilisant aux enjeux liés à la RSE et au respect des Droits de l'Homme. Nous souhaitons également encourager nos partenaires à s'engager activement dans la promotion de la RSE et le respect des Droits de l'homme pour créer ensemble un impact positif et durable.

7. Mécanismes de Signalement et de Remédiation

Dans le cadre de notre engagement en faveur de la RSE et du respect des Droits de l'Homme, nous avons mis en place un Mécanisme de Signalement et de Remédiation accessible à toutes nos partenaires. Ce dispositif permet de signaler toute atteinte, potentielle ou avérée, aux principes de la RSE et au respect des Droits de l'Homme via l'adresse e-mail : whistleblowing@ck.lu. Nous nous engageons à traiter chaque signalement avec diligence. En cas de confirmation d'un impact négatif, qu'il soit directement causé par CK ou résultant de sa contribution, nous mettons en œuvre des actions correctives adaptées afin de remédier à la situation et de prévenir toute récurrence.

8. Amélioration continue

Nous adoptons une démarche d'amélioration continue, plaçant la collaboration avec nos partenaires au cœur de nos actions. Cet engagement traduit notre volonté de renforcer notre rôle d'acteur responsable en intégrant des pratiques toujours plus éthiques, durables et inclusives. À travers cette dynamique, nous contribuons activement à la promotion de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) et au respect des Droits de l'Homme, en veillant à adapter et faire évoluer nos initiatives pour répondre aux enjeux actuels et futurs.

C.K. S.A. Partner / General Manager Marketing & Finance Laure Elsen	C.K. S.A. Partner / General Manager Administration Tom Frisch	C.K. S.A. Partner / General Manager David Gray
--	--	--